

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

Compte rendu du Conseil municipal du 27 novembre 2023

Date de séance 27 novembre 2023
Date de convocation : 21 novembre 2023
Date d'affichage : 8 décembre 2023

Présents :

Didier Chavand, Laurent Nancy, Julien Parriaux, Patrice Rivier, Laure Germain, David Gerbe, ,
Clara Magalhaes. Blandine Lamouroux. Marie Thérèse Laurent. Alexandra Benso

Absents :

Sophie Valette : pouvoir donné à Clara Magalhaes.
Bénédicte Occhipinti.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants au cours de la séance : 14
Mr Julien Parriaux est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 23 octobre a été approuvé à l'unanimité.

En préambule, le maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant la prise de gestion par la CCBPD de l'aspect culturel du musée Pierre Folles.
Le conseil accepte.

1° création d'un poste de rédacteur principal pour la nouvelle secrétaire de mairie.

Considérant la nécessité de créer un emploi de secrétaire de mairie,
Le Maire propose au conseil la création d'un emploi de secrétaire de mairie, au grade de rédacteur principal de première classe, catégorie B, échelon 11 à temps non complet de 28 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et 6 abstentions :
DECIDE la création d'un poste de rédacteur principal première classe.

Délibération 35 /2023.

2° complément de subvention aux agriculteurs.

Lors du calcul de la subvention 2023 attribuée au syndicat agricole dans le cadre du soutien aux viticulteurs de la commune touchés par le gel, un autre exploitant avait été oublié, alors que la subvention a déjà été redistribuée par le syndicat.
Afin de soutenir équitablement tous nos viticulteurs, Mme Occhipinti, responsable de la commission viticulture propose de revoter une subvention pour le syndicat agricole.

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE l'attribution d'un complément de subvention de 82.06 euros pour le syndicat agricole de LETRA

Délibération 36/2023.

3° création de poste d'adjoint administratif.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif,
Le Maire propose au conseil la création d'un emploi d'adjoint administratif au grade d'adjoint administratif de 2eme classe, à raison de 43 heures annuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif

Délibération 37/2023.

4°délibération concernant le Géosite Pierre Folles.

Par délibération du 8 novembre 2023, le conseil communautaire a approuvé la prise de la compétence culturelle concernant le musée Pierre Folles.
Les communes sont appelées à se prononcer sur ce transfert de compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve :
La prise de compétence culturelle de gestion du musée de l'espace Pierre Folles par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.
La modification des statuts de la communauté de commune modifiés en conséquence

Délibération 38 /2023

5° RPQS du SAVA.

Les conseillers ont tous reçu par mail les rapports sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2022.

Peu de changements interviennent.

Il est à noter que dorénavant le contrôle du bon fonctionnement du raccordement à l'assainissement collectif sera obligatoire en cas de vente du bien.

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DONNE ACTE de la communication qui lui est faite du rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SAVA pour l'année 2022.

Délibération 39 /2023.

5° RPQS du Sievo.

Les conseillers ont tous reçu par mail les rapports sur le prix et la qualité du service du Syndicat intercommunal des Eaux du Val d'Oingt pour l'année 2022.

À noter que le prix moyen du m³ est passé à 3.41€, soit une augmentation de 3.1%.

Le contrôle du CVM (chlorure de vinyle monomère) dans certains types de canalisations est fortement conseillé.

Compte tenu du coût, le SIEVO a décidé d'effectuer 2 contrôles à LETRA, sur les tronçons les plus à risques. La commune compte 13 canalisations concernées par ce risque.

Le château d'eau du Néanne appartient au SIEVO, mais il est inutilisé depuis plusieurs années.

Pourrait-il être racheté par la commune dans le but de créer une réserve d'eau ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DONNE ACTE de la communication qui lui est faite du rapport annuel sur le prix et la qualité du service du Sievo pour l'année 2022.

Délibération 40 /2023.

6° discussions au sujet de l'épicerie :

Claire a eu un certain nombre de contacts :

Epiciers de France, est d'accord pour faire circuler notre annonce.

L'Intermarché de Lamure trouvait le projet intéressant mais ils n'ont pas de personnel à affecter à ce projet.

L'annonce SOS village génère beaucoup de retours, il y a cependant un gros travail de tri pour écarter les candidatures farfelues.

La chaîne Vrac and Co a également été contactée, elle regroupe 115 épicerie indépendantes.

Tous ces contacts sont plutôt encourageants pour la suite.

Des conseillers ont installé 2 panneaux sur la D385.

Certains postulants seraient intéressés par le logement au-dessus de l'épicerie, mais il est actuellement occupé.

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

7° questions diverses :

Les Fous du volant proposent de créer un événement, les 24H du badminton.

Les bénéficiaires iront intégralement à l'association Letra'cœur, pour aider une personne en situation de handicap.

Les Fous du volant demandent dans ce contexte particulier un geste solidaire de la part de la commune sur le tarif de location de la salle.

Après quelques échanges, le conseil n'accède pas à cette demande, qui pourrait créer une inégalité de traitement entre les diverses associations de LETRA ;

Il est plutôt suggéré aux associations concernées de solliciter une subvention en 2024.

Frelons asiatiques :

Nous avons été sollicités pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques au lieu-dit « le Néanne ». La CCBPD ayant épuisé son crédit de financement concernant cette problématique, la mairie a choisi de prendre en charge l'organisation et le coût de cette destruction.

Certifications des adresses :

La certification des adresses devient indispensable pour améliorer les services liés à l'adressage, et elle deviendra obligatoire courant 2024.

Le coût de mise en œuvre par un prestataire extérieur s'élève à 3100 euros environ.

Nous suggérons de confier cette certification aux élus, qui connaissent bien les spécificités de certaines adresses.

L'appel d'offres pour les travaux du bar a été mis en ligne la semaine dernière.

À ce jour il y a déjà au moins une candidature par lot.

Les offres sont consultables jusqu'au 17 janvier 2024.

Une réflexion est peut-être à reprendre sur l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques, voitures et vélos, dans le centre du village.

Les offres qui nous avaient été soumises en 2020 étaient peu intéressantes, mais les propositions ont sûrement beaucoup évolué.

L'entreprise qui devait effectuer le semis du gazon au cimetière ne donne plus de nouvelles pour l'instant.

Nous allons la recontacter pour connaître leurs nouveaux délais.

La séance est levée à 21h36.

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE